Assistance en personnel français au Tchad : cas des coopérants dans le domaine éducatif à Fort-Lamy

Adimatcho ALOUA

École Normale Supérieure d'Abéché (ENSA), Tchad
adimatchoaloua@yahoo.com
Tel : 00235 62968004
/
BRAHIM MALLOUM Mbodou

Université de Sarh
brahimcapi@yahoo.fr
Tél Whatsapp : 00235 66210180
/
MAHAMAT AL-MAHADI AHMAT

Université Adam Barka d'Abéché
almahadiahmat1@gmail.com

RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 5, No 5 (Novembre 2025)

Résumé

Cette étude aborde la question de la présence massive de l'assistance française en personnel par les accords de coopération entre la France et le Tchad, signés en 1960. Son objectif est d'évaluer l'impact de la présence des coopérants français sur l'évolution du système éducatif tchadien. Les données orales, l'observation des faits et la documentation écrite ont été confrontées et analysées suivant la méthode qualitative et surtout diachronique. Les résultats révèlent que les coopérants français n'ont formé que du personnel au service de la continuité coloniale.

Mots-clés : Accords, politique de coopération, coopérant français, Tchad

French personnel assistance in Chad : The case of cooperants in the educational system in Fort Lamy

Abstract

This study addresses the issue of the massive presence of French personnel assistance through cooperation agreements between France and Chad, signed in 1960. Its objective is to assess the impact of the presence of French aid workers on the evolution of the Chadian education system. Oral data, factual observations, and written documentation were compared and analyzed using qualitative and, above all, diachronic methods. The results reveal that French aid workers only trained personnel to serve colonial continuity.

Key words: Agreements, cooperation policy, French aid workers, Chad.

Introduction

Les accords franco-tchadiens désignent l'ensemble des accords de coopération et de partenariat qui ont historiquement lié la France et le Tchad, notamment dans les domaines militaire, économique et culturel. Les accords franco-tchadiens dans le domaine éducatif se manifestent par une assistance technique et financière de la France au Tchad, notamment en ce qui concerne le personnel français et la formation en langue française. Ils prennent en compte le système éducatif tchadien en matière d'enseignement du français et de formation des enseignants.

Ces accords dans le domaine éducatif constituent un pilier de la coopération bilatérale, avec pour objectif de renforcer le système éducatif tchadien et de promouvoir la francophonie par le biais d'une assistance technique et financière. Les accords de coopération de 1960 ont abouti à l'envoi du personnel français à Fort-Lamy. Cette dynamique de l'assistance en personnel français à Fort-Lamy s'est matérialisée par la continuité de l'éducation coloniale.

Alors, la question que nous nous posons est de savoir quel est l'impact de ces accords sur l'évolution du système éducatif tchadien ? Pour répondre à cette préoccupation à partir des éléments de réponse que nous avons collectés sur le terrain et les données livresques, nous nous sommes fixés comme objectif d'évaluer l'impact du système éducatif tchadien par la coopération bilatérale entre la France et le Tchad. Les résultats issus de cette étude montrent que l'assistance en personnel français consiste à former des auxiliaires indispensables à l'administration coloniale (commis, interprètes, employés de commerce, instituteurs, infirmiers, ouvriers etc.), aux fins de véhiculer les valeurs culturelles de la France.

1. Méthodologie

La méthodologie adoptée permet d'appréhender l'évolution du système éducatif tchadien et son adaptabilité à la modernité. Le questionnaire a porté sur les profils des tchadiens formés par l'école française et leur motivation. Les enquêtes de terrain (69 entretiens individuels sont réalisées entre juillet-août 2024) dans la commune du troisième arrondissement de la ville de N'Djaména qui abrite le Lycée Félix Éboué.

Les entretiens ont concerné les responsables d'établissement, les enseignants retraités, les agents de services déconcentrés de l'État et la population. Elles ont été complétées par les archives, consultées aux archives nationales et au Centre de Formation pour le Développement (CEFOD) à N'Djaména et des données livresques. Pour l'analyse des données, nous avons adopté l'approche diachronique et qualitative qui nous ont permis de

discerner la différence et la nuance qui résident dans les travaux antérieurement entrepris par les différents chercheurs et de connaître l'évolution du système éducatif tchadien.

2. Résultats

Au regard de ce travail de terrain, il ressort que l'assistance en personnel français consiste à former des auxiliaires dont l'administration avait besoin (commis, interprètes, employés de commerce, instituteurs, infirmiers, ouvriers etc.). Ces analyses confortent la littérature qui insiste sur le rapprochement entre l'élite coloniale et les nouvelles élites locales sorties des écoles coloniales. Ainsi, les français s'appuyaient sur les élites locales appelés « *civilisés* » pour prendre le contrôle de la population. Ces résultats viennent confirmer également les travaux de (Y. Mahamat, 2007 : 18) que les coopérant français sont investis pour prendre le contrôle du système éducatif. Ainsi, ils « *formatent* » les cerveaux de la nouvelle élite à leur volonté. C'est dans cette logique que l'administration coloniale française a introduit l'école française au Tchad en 1911 à Mao. L'introduction de cette école était pour répondre aux besoins en personnel local pour faciliter son administration et asseoir son autorité morale, culturelle, politique et spirituelle. Le choix de la ville de Mao s'explique par le fait que c'est une région qui se trouve entre le nord résistante à la colonisation et le sud pacifique. La deuxième explication est que c'est au centre du « *Tchad colonial* ».

2.1. La continuité de l'éducation coloniale

Après le départ de la France du Tchad en 1960, les structures politiques et notamment éducatives sont restées les mêmes. Pour l'État tchadien, la souveraineté constitue le symbole de l'unité nationale. À cet effet, il lui faut des nouveaux enseignants pour l'aider à vulgariser l'école française. C'est dans ce contexte que la France a établi des accords de coopération. Il convient de rappeler que la période de cette présence française au Tchad se divise en deux grandes phases : la première est celle des années 1960 et la deuxième celle de 1970. On constate par ailleurs, qu'au cours des années 1970, une période qu'on propose de traiter, les relations entre les deux pays dont elles ont connu des hauts et de bas. Ce qui explique la rupture des accords sous le gouvernement de Malloum (M. Nomaye, 2001 : 32).

En effet, l'enseignement colonial organisé par un arrêté du 04 avril 1911 poursuivait deux objectifs majeurs : former des auxiliaires dont l'administration avait besoin (commis, interprètes, employés de commerce, instituteurs, infirmiers, ouvriers etc.), produire une élite locale comme un ensemble d'êtres humains qui véhiculent les valeurs culturelles de la France (Y. Mahamat, 2007 : 16). En conséquence, l'effectif des élèves était réduit, et dès l'accession

à l'indépendance, le gouvernement tchadien fut appelé à résoudre le problème d'éducation né de l'insuffisance du capital humain que nécessite la « *tchadinisation* » des cadres à partir de 1960.

L'attachement à l'éducation opérée sur le modèle français dans un contexte de manque d'enseignants tchadiens justifie le fait qu'au lendemain de l'accession du Tchad à la souveraineté internationale, les enseignants au service de la colonisation d'hier deviennent rapidement des coopérants français (M. Nomaye, 2001 : 40). Il contraint le gouvernement à compter essentiellement sur ses relations avec Paris, pour former des cadres nationaux avant le début des années 1970.

Dès 1960, l'éducation est appelé à rompre avec l'aliénation mentale et à disposer des ressources locales et modernes. Les premiers gouvernants du Tchad mettent en avant une politique éducative fondée sur la réforme institutionnelle ; la « *tchadinisation* » des personnels de l'enseignement ; la multiplication du nombre des établissements scolaires (M. Nomaye, 2001 : 42). L'application de cette politique éducative contraint le Tchad à signer des accords de coopération avec la France pour recevoir un nombre important de coopérants français.

Au niveau de l'enseignement secondaire général et technique, le Collège Félix Éboué de Fort-Lamy fondé en 1947[1], devient Lycée Félix Éboué. Le Collège d'enseignement général (CEG), qui accueille des élèves de plus de douze ans pour leur permettre de poursuivre des études secondaires jusqu'au Brevet d'Eude du premier Cycle (BEPC), voit le jour à Fort-Lamy en 1961. Il est logé dans l'actuelle Maison de la Culture Baba Moustapha à Ambassatna dans le troisième arrondissement. Le premier CEG du Tchad, le CEG de Fort-Lamy comprend en octobre 1961, les classes de sixième et de cinquième qui regroupe au total 32 élèves (M. Nomaye, 2001 : 45). Il fonctionne grâce aux 6 coopérants français avant d'être transféré une année plus tard, à l'École du centre dans les nouveaux bureaux de la Direction de l'Enseignement Secondaire et Élémentaire. Implanté définitivement dans le quartier Klémat en 1963, le CEG de Fort-Lamy fut transformé en lycée connu aujourd'hui sous la dénomination de Lycée de la Concorde de N'Djaména.

À ce titre, le CEG de Fort-Lamy fut créé pour absorber la croissance exponentielle du nombre d'élèves au Lycée Félix Éboué, assurer le meilleur encadrement scolaire des jeunes inscrits dans le système d'éducation occidentale, satisfaire plusieurs parents tchadiens. Dès lors, il enregistre très rapidement des effectifs croissants d'enseignants français et les élèves

[1] Le Lycée Félix Éboué est créé par Arrêté n°599/EN du 10 mars 1961.

pour être instruit. Le meilleur encadrement des élèves au CEG de Fort-Lamy explique également le choix de cet établissement par des parents d'élèves au détriment du Lycée Félix Éboué où le nombre élevé d'élèves ne facilite pas le bon déroulement des enseignements.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, le nombre des coopérants français est moins important car La politique de substitution des coopérants français par les enseignants locaux a commencé par l'enseignement élémentaire. La « *tchadinisation* » ou la nationalisation de l'enseignement primaire s'explique d'une part, par le fait qu'il est plus facile, aisé et plus rapide de former des maîtres de l'enseignement primaire que des professeurs de l'enseignement secondaire. D'autre part, un diplômé de l'enseignement supérieur tchadien est rarement intéressé à la carrière de professeur ou d'instituteur d'école. L'enseignement primaire représentait au moins 1,6% du corps enseignant en 1972 (M. Nomaye, 2001 : 46). Tandis que dans le l'enseignement secondaire, comme supérieur, le pourcentage est beaucoup plus élevé. Il est de l'ordre de 84% (secondaire, degré long et technique) et 70% (secondaire cycle court), comme l'indique la répartition du corps enseignant de coopérant français par établissements publics à N'Djaména et par ordre d'enseignement (Rapport FIDES, 1966 : 14). Une remarque s'impose : ce sont les établissements urbains et les Centres de formation qui reçoivent plus d'enseignants.

On constate que les enseignants locaux sont plus nombreux. La substitution des enseignants étrangers par des instituteurs, ayant le niveau du Cours moyen première année (CM1) justifie l'écart constaté au moment où les inspecteurs pédagogiques restent des Français. La continuité de l'éducation coloniale se poursuit par l'intervention des militaires à Fort-Lamy dans les années 1970.

2.2. Les finalités de l'enseignement

Après la conquête du Tchad, la création de l'école est un élément clé pour la promotion de la culture française. La politique culturelle française accorde une importance à la langue de Molière. Lifon le reconnait lorsqu'il avoue que la France est née sous la révolution, de la fiction ambiguë suivant laquelle les soldats de la nation ne conquéraient pas des territoires avec des armes seulement, mais les libéraient par des mots exprimés en français (Lifon, 2001 : 85).

À Fort-Lamy, l'école ne dispose pas d'enseignants qualifiés dès sa création. Les enseignants étaient pour la plupart des militaires d'abord et qu'ils dominaient en nombre dans le territoire de Fort-Lamy grâce à la présence de garnison militaire installée après la bataille

de Kousseri. Ces militaires ne sont pas qualifiés, c'est-à-dire n'ayant pas de connaissance en matière d'enseignement. Les épouses respectives de Féret et de Royer sont intervenues au Lycée technique commercial de Fort-Lamy en 1970, sans être des enseignantes de formation (Rapport FIDES, 1966 : 62). De telles réalités rappellent la période coloniale au cours de laquelle, les militaires animaient et géraient la vie scolaire au Tchad.

En effet, la France a associé toujours la promotion de la culture au développement de ses relations avec son ancien territoire. Jean Pierre Cot, ancien ministre français de coopération a exprimé cette démarche diplomatique en ces termes :

> Il n'est point de secteur auquel la coopération française est plus attachée que celui de la culture. La promotion et la diffusion de notre langue, le rayonnement de nos idées, de notre art et plus récemment de nos techniques ont toujours été au premier rang de nos préoccupations (…) la France ne ménage ses efforts que pour diffuser sa culture. Il est à noter que depuis l'indépendance, la francophonie permet à la France de maintenir et de renforcer son rayonnement culturel en Afrique et au Tchad. (J-P Cot 1984 : 18).

Malgré cette déclaration, on a constaté que les finalités de la coopération n'est pas à l'attente de la population de N'Djaména. Puisque la diffusion de la langue française n'atteint pas encore l'ensemble du pays. Au sommet de la francophonie tenue à Dakar en 1989, l'éducation passe pour être un domaine stratégique privilégié d'intervention pour la préservation de la langue française et la consolidation de la communauté franco-africaine.

Pendant cette période, les enseignants étaient d'abord des militaires conquérants du territoire, puis des missionnaires qui ont servi dans l'administration coloniale et connaissant à peu près parler la langue des colonisateurs français. La plupart d'enseignants recrutés ont le niveau d'un élève du cours préparatoire deuxième Année et sont les militaires de fonction (J-P Cot, 1984 : 18). Mais, dans l'esprit de colons militaires, c'est de tout faire pour maintenir le nègre dans son état de nature, lui dispenser, donner un enseignement qui soit toujours à l'avantage de l'administration coloniale. Ainsi, c'est à travers les militaires et quelques cadres missionnaires de l'époque que l'école fut créée à Fort-Lamy.

À travers ces différents exemples, on peut penser qu'en cette période, la valeur éducative n'était pas du tout respectée. L'exemple d'une circulaire des dirigeants militaires français de l'époque justifiait bien cela : « *il ne faut pas créer une société d'avocats comme en Cochinchine* » (K. O. Defallah, 2003 : 61.). Ces officiers pensent qu'une bonne éducation transmise aux jeunes deviendra un jour une arme politique. Cela veut dire que l'éducation coloniale doit être transmise superficiellement pour que les jeunes du territoire n'en tirent pas

« *profit* ». Ainsi, le manque d'enseignants qualifiés oblige le gouvernement du Tchad à signer les accords de coopération avec la France au début des années 1960.

2.2.1. Les enjeux et le contenu des Accords de 1960

Après un accord de transfert de compétences communes signé du 12 juillet 1960, l'indépendance du Tchad est proclamée le 11 août 1960 en présence de la délégation française conduite par André Malraux, Ministre des affaires culturelles. Dans ces circonstances François Tombalbaye, Premier affirme que :

> La République du Tchad souveraine n'oubliera pas ce qu'elle doit à la France et au général De Gaulle, et le Ministre français, André Marlaux conclut : … la venue du général De Gaulle a fait du Tchad un des liens historiques de mémoire de la France libre, son retour une libre République de la communauté. (J. Le Cornec, 1963 : 25).

C'est dans cet ordre d'idées que les accords de coopération franco-tchadienne sont signés les 11 et 15 août 1960. Le premier est un pan des accords quadripartite qui régissent les liens entre la République française et les trois Républiques de l'Union des Républiques de l'Afrique centrale (URAC) et la deuxième catégorie de textes diplomatiques est constituée uniquement d'accord et de conventions franco-tchadiens.

Selon l'article premier des accords de coopération culturelle de 1960, le gouvernement de la République française met à la disposition de la République du Tchad, dans la mesure de ses moyens, le personnel qualifié que ce pays sollicite pour le fonctionnement de ses établissements publics de culture et d'enseignement (J. Le Cornec, 1963 : 26). Compte tenu du nombre élevé des besoins en personnel de l'enseignement et des exigences du calendrier scolaire, le gouvernement du Tchad accorde toutes les facilités aux personnels enseignants ou au corps des inspecteurs en vue de l'accomplissement de la mission éducative. C'est dans cette perspective que les personnels français de l'enseignement mis à la disposition du Tchad jouissent, dans le cadre de la législation relative à la position du fonctionnaire détaché, des conditions d'exercice et de garanties des franchises professionnelles traditionnellement accordées aux membres de l'enseignement (J. Le Cornec, 1963 : 26).

Autrement dit, les accords de coopération bilatérale franco-tchadiens font état de la répartition des principales compétences communes et relatives à l'envoie/accueil des coopérants français dans le domaine de l'enseignement. Aussi, leur gestion par les parties prenantes aide-t-elle le Tchad à recevoir ses premiers coopérants français dès le début des années 1960 ? Les termes de cet appui/assistance en personnel français sont clairs dès 1960. Les coopérants français sont pris en charge par la France, au moment où ils occupent et

exercent les fonctions dans l'administration scolaire et dans l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) au Tchad financièrement pauvre (M. Jean-François, 1982 : 23).

La contribution du Tchad dépend d'une démarche qui vise, de prime à bord, à assurer une relève progressive des coopérants français par les cadres nationaux. Elle est égale pour chaque coopérant mis à la disposition de l'État, au salaire d'un homologue local. Forfaitaire, elle représente 26% de la charge de l'État en 1967 (M. Jean-François, 1982 : 25). Elle est plus importante en 1970, date à laquelle dans un contexte de la « *globalisation* », la France permet à ce pays de recruter dans le domaine éducatif, autant de coopérants français qu'il sollicite pour le développement social du territoire tchadien. Un autre paramètre de la contribution du Tchad, le pays d'accueil, est l'octroi des logements aux coopérants français, ce qui représente 75% environ du coût salarial total (M. Jean-François, 1982 : 26). Pour respecter cet engagement, le Tchad remit certains domaines de l'État à la France en vue de la construction des logements. Il s'agit de Villas Leclerc, les logements administratifs du Lycée technique commercial, le Bloc A.

Conformément aux textes de coopération bilatérale franco-tchadienne du 11 août 1960, documents signés d'une part, par Foyer, alors Secrétaire d'État à la coopération et d'autre part, par le Premier ministre François Tombalbaye, les deux conviennent d'organiser l'aide et la coopération en matière de personnel enseignant conformément à leurs besoins et aux clauses définies au préalable (Journal officiel, 1960 : 23).

2.2.3. L'évolution de l'effectif de coopérants français et la répartition géographique à Fort-Lamy

Le Tchad en raison des insuffisances des ressources humaines, ne peut faire face à ses besoins, sans un appui massif en potentiel humain étranger, et continue d'en demander au moins, pendant toute la période de mise en place des structures étatiques et de formation de base. Cette assistance de la France, tant en personnel enseignant qu'en équipement, se manifeste dans le domaine éducatif à Fort-Lamy. Les causes de l'augmentation de l'effectif de coopérants mis à la disposition de l'État tchadien par le gouvernement français au cours des années 1960 et 1970 sont nombreuses. Au statut politique de Fort-Lamy, s'ajoutent la création des nouvelles écoles.

En effet, la forte concentration de ces acteurs étrangers de l'histoire dans la capitale du Tchad puise, dans une certaine mesure, ses racines dans le passé. En 1900, et précisément après la mort de Rabah, Fort-Lamy constitue l'entité politique administrativement contrôlée

par les Français. Elle concentre dès lors, la plupart des services et constitue le siège d'une administration directe et centralisée. C'est ce statut politique de la « *ville capitale* » qui affecte la répartition géographique des coopérants au Tchad indépendant, au point de favoriser les citadins proches de l'administration centrale.

La ville de Fort-Lamy est le centre de prise des décisions politique au Tchad. La prise en compte de ce statut l'aide à disposer d'un nombre important de coopérants français. Il en est de même pour d'autres éléments qui y justifient la croissance du nombre d'agents éducateurs venus de l'extérieur et répartis inégalement aux établissements publics primaires et secondaires d'enseignements général ou technique de 1960 à 1979.

L'effectif des coopérants français du système éducatif est costaud. Cependant, ce nombre a suivi une évolution en « *dent de scie* » dû sans doute aux conditions de vie précaires et d'autres facteurs d'insécurité politique. Jusqu'en 1962 compris, le nombre d'enseignants français varie entre 116 et 148 dans la ville de Fort-Lamy (K. K. Kola, 1973:176). Les effets de l'accord vont se faire sentir pendant l'année scolaire 1962-1963. Là, on constate un accroissement d'enseignants français. Le chiffre passe de 148 à 185 coopérants français à Fort-Lamy. Cette progression de nombre de coopérants français est due sans doute à la création des Collèges, des Lycées, et se confirme en 1965 où l'on enregistre 221 coopérants français dans tous les établissements publics de Fort-Lamy. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des coopérants dans les écoles, collèges et Lycées de la ville de Fort-Lamy en 1962- 1965. (K. K. Kola, 1973:178).

Tableau 1: L'évolution de l'effectif des coopérants dans la ville de Fort-Lamy de 1962 à 1965

Années	Lycée Félix Éboué	Lycée Technique commercial	École centre
1962-1963	66	16	40
1964-1965	96	74	51

Source : MEN, 1965

Dans l'ensemble du Tchad de 1960 à 1970, l'effectif des coopérants français passe de 426 à 635, soit un taux d'augmentation égal à 49%. Le 31 décembre 1971, Fort-Lamy compte au total 366 coopérants français (A. M. Abdul, 1972 :8). Cet effectif reste stable dans les domaines de la santé, de l'administration, de l'infrastructure et des actions menées au profit des populations rurales. Par contre, en ce qui concerne le personnel enseignant seulement, le secteur éducatif enregistre 113 coopérants français en 1967 et 331 en 1970 (A. M. Abdul,

1972 :10). Le chiffre triplé presque dépend de la considération du retard accusé avant l'indépendance à propos de la formation des cadres nationaux, et de la nécessité d'atteindre cet objectif au cours des décennies d'indépendance. L'appui en personnel reçu dans le cadre du plan pour l'enseignement conçu par le président François Tombalbaye permet à plusieurs établissements (Centre de formation professionnelle et de perfectionnement, École nationale d'Administration, Institut tchadien pour les sciences humaines, Lycée Félix Éboué, Lycée féminin, les CEG n°1 et n°2 etc.) de participer au fonctionnement du système éducatif tchadien. C'est du moins ce que la photo suivante prise lors d'un Conseil des professeurs au Lycée Félix Éboué en 1970 confirme. Elle présente des enseignants dans un Conseil des professeurs avec le Chef de l'établissement, Ozenac, Proviseur du Lycée Félix Éboué de 1969 à 1973 (K. k. Kola, 1973:179).

Photo 1 : Une séance de travail du Conseil des professeurs au Lycée Félix Éboué de Fort-Lamy.

Source : Archives /MEN, 1972, Note documentaire sur l'Education, n°33. Photo prise dans les dossiers, le 17 octobre 2022.

Il ressort de cette vue qui donne une idée de l'effectif des coopérants pour l'ensemble des écoles à Fort-Lamy, la place importante qu'occupent les coopérants français dans le développement de l'enseignement dans la capitale tchadienne en 1970. Sur sept enseignants identifiables sur la photo, un seul donne l'impression d'être d'origine tchadienne, ce qui pousse à conclure que le personnel enseignant à Fort-Lamy compte environ 85% de coopérants français au cours de l'année précisée. Au président français, Georges Pompidou, d'avoué, lors de sa visite officielle à Fort-Lamy en 1970, que « la nation tchadienne est en bonne voie » en ce qui concerne la réorganisation de son administration et de ses forces humaines (A. M. Abdul, 1972 :11).

La répartition géographique des coopérants français a tenu compte de l'orientation de la politique culturelle française. La volonté de vulgariser la langue française montre l'intérêt d'une évolution de l'effectif des coopérants au Tchad en général et à la capitale de ce pays en particulier (A. Vivien, 1982 :15). L'assistance technique apparaît dans ce contexte, comme un support humain du développement socioculturel des populations locales au lendemain de l'indépendance.

De 1974 à 1975, l'effectif des coopérants français dans les établissements scolaires à Fort-Lamy a varié selon l'ancienneté de la création. Pour le Lycée Félix Éboué, le nombre croissant des coopérants témoigne de la capacité d'accueil des élèves. Le Lycée Félix Éboué, à cause de l'effectif élevé des élèves est le premier Lycée de la capitale qui regorge beaucoup des coopérants sur l'ensemble du pays. Mais les CEG n°1 et 2, accueillent moins des coopérants à cause de la capacité des bâtiments pour pouvoir supporter un effectif assez lourd d'élèves. Le manque des bâtiments témoigne du faible effectif au sein de ces établissements.

Quant aux Lycée technique commercial et industriel, ils sont des établissements de formation technique qui demande plusieurs coopérants dans les filières diverses. Ils orientent l'élève dans sa vie active. Comme les anciens établissements, ces nouveaux collèges accueillent aussi les coopérants français. C'est ce qu'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : La répartition des enseignants de secondaire et technique à N'Djaména.

Année	**Établissements**	**Corps enseignants**	
		Enseignants Tchadiens	Coopérants français
1974-1975	Lycée Félix Éboué	17	63
	CEG n°1	5	22
	CEG n°2	3	18
	Lycée technique commercial	9	57
	Lycée technique industriel	1	37
Total		**35**	**218**

Source : MEN, 1975, Services de la planification scolaire, archives du ministère de l'Éducation Nationale

2.2.4. La baisse de l'effectif des coopérants français à Fort-Lamy

Dans le cas spécifique de N'Djaména, la forte concentration des coopérants du système éducatif est aussi liée étroitement aux épisodes insurrectionnels qui ont affecté plusieurs régions du pays depuis la colonisation. L'insécurité a justifié en partie les aspects limités qui caractérisaient la capitale.

La politique française de retrait de coopérants a coïncidé avec la crise de l'année 1979. Les difficultés budgétaires du Tchad jusque-là considérées comme « *pauvre* » conduisent à des retards de plus en plus remarquables dans le paiement des contributions exigées en matière d'entretien des coopérants (C. Graud, 1980 : 18). C'est la cause première de la baisse de l'effectif, en dépit du recours à des formules d'assistance technique.

En réalité, un autre facteur de la baisse brutale est l'insécurité liée à la guerre civile. Elle semble avoir joué dès 1979, un rôle déterminant dans le retrait des coopérants français de la capitale tchadienne, sans pour autant affecter la politique de coopération culturelle de la France avec le Tchad. La forte réduction de l'effectif des coopérants n'est donc pas le signe d'un désengagement de la France (C. Graud, 1980 : 20). C'est bel et bien la rupture de la paix et ses effets économiques qui contraignent cette puissance à rappeler son personnel expatrié. Dès lors, « *Fort-Lamy, trois bons tiers des coopérants enseignants et un tiers d'assistants techniques* », a cessé d'être la destination privilégiée des coopérants en 1966-1968, en attendant que N'Djaména vive la même réalité accélérée dès 1979 (C. Graud, 1980 : 22).

L'Université du Tchad, principal élément de l'enseignement supérieur a subi les conséquences de la guerre civile de 1979. Le départ forcé des coopérants surtout français de cette Université a entrainé la fermeture de cette dernière pendant trois ans. Jusqu'à la fin des années 1982, un nombre limité des diplômés recrutés par l'État pour de débouchés a empêché celle-ci d'évoluer. Le besoin de la main d'œuvre a poussé le pays à demander les coopérants malgré leur qualification : c'est la coopération de masse. C'est pourquoi, il ne faudrait pas oublier l'avertissement donné par Alain Vivien, dans son rapport cité par Forlacroix :

> Le gouvernement français ne manifeste pas un grand enthousiasme pour l'envoi de coopérants auxquels il reproche d'apprendre leur métier sur le dos du pays d'accueil (…). Il faut donc prévoir l'affectation de coopérants confirmés. (C. Forlacroix, 1982 : 28).

En fait, il faut tenir compte du principe et le besoin actuel. Les coopérants ont été remplacés dans les classes plus tard au début des années 1980. En ce qui concerne la ville de N'Djaména, la révision des accords de coopération en personnel stipule que :

> En ce qui concerne les personnels français des cadres administratifs et scolaires, il convient, en règle générale d'assurer le retrait aussi possible de ceux d'entre eux qui exercent soit de fonctions subalternes, soit de fonctions qui en font les agents d'exécution des décisions de nature politique. (J. Basdevant, 1985 : 38).

Il faut dire que certains coopérants français envoyés n'ont pas été préparé pour affronter la carrière. Raison pour laquelle, ils ne sont pas à la hauteur de l'attente du gouvernement tchadien. L'éducateur français a été déterminé à promouvoir la culture française aux jeunes

gens à Fort-Lamy. Dans les établissements scolaires, l'éducateur français est incontournable à cause de l'absence presque de cadres nationaux. En fait, les coopérants français ont la charge de promouvoir la civilisation occidentale à Fort-Lamy. C'est l'une des raisons pour laquelle les écoles sont créées au Tchad. Pour étendre la civilisation occidentale, les enseignants français sont le canal par lequel passe cette culture. L'enseignement est en effet, un moyen qui permet la transformation des structures mentales et mérite d'être pris en considération par les coopérants. La promotion de la culture occidentale ne se limite pas aux enseignants français mais aussi au Secrétariat d'État à la coopération chargée de la culture (M. Digot, 1964 : 28). Il intervient dans la production et envoi des livres, des supports didactiques, etc. pour étendre la culture sur l'ensemble de la population.

En effet, le coopérant français était considéré comme le seul maître du savoir moderne. Donc, il était craint, et respecté dans les prises de décisions qui concernent le système éducatif. Pour ce faire, le coopérant était considéré comme l' « *ange* » dont le peuple a le devoir de respecter. L'enseignement est un secteur très important de la coopération franco-tchadienne comme l'on a constaté par le nombre des coopérants dévolus à ce domaine. L'effort du coopérant français dans ce secteur se résume par le rayonnement culturel et l'influence d'une politique éducative. C'est pourquoi J. Basdevant (1965 : 28) disait : « L'action culturelle est étroitement liée à l'action politique et économique, qu'elle précède, qu'elle appuie et qu'elle complète. Elle contribue directement à la puissance de notre pays sur le plan international. »

Mais, il ne faut pas ignorer les efforts consentis par des coopérants français pour la connaissance internationale du Tchad dans le monde scientifique. Il s'agit des différents ouvrages édités dans le cadre de recherche. Malgré leurs anomalies, ils demeurent toujours pionniers dans la connaissance du Tchad.

3. Discussion

Contrairement à nos attentes, la présence permanente des coopérants français dans le système éducatif tchadien n'a pas donnée des résultats satisfaisants. Ces résultats, qui semblent contredire la littérature existante (J. Le Cornec, 1963), peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, la durée de l'intervention de six mois pourrait avoir été trop courte pour permettre une assimilation profonde des nouvelles techniques par les élèves. Des études antérieures ont souvent été menées sur des périodes plus longues.

De plus, il est possible que la motivation intrinsèque des élèves n'ait pas été suffisamment élevée pour exploiter pleinement le potentiel de la méthode, même si la méthode elle-même

est efficace (Chung, 2019). La petite taille de notre échantillon (n=60) constitue une limite à la généralisation de ces résultats, et une plus grande étude nécessiterait un échantillon plus représentatif. Ces constats soulèvent de nouvelles pistes de recherche. Il serait pertinent de mener une étude avec un échantillon plus large et une durée d'intervention plus longue, afin d'évaluer si les bénéfices de la méthode apparaissent sur le long terme. De plus, des recherches pourraient inclure des mesures de motivation et d'engagement des élèves et du personnel enseignant pour mieux comprendre et comparer leur rôle dans l'efficacité de l'apprentissage.

Bien que notre étude n'ait pas obtenu les résultats escomptés, elle offre une compréhension plus fine des conditions nécessaires à la présence des coopérants français dans le système éducatif tchadien et l'efficacité de nouvelle méthode d'enseignement sans la présence du coopérant, ouvrant la voie à des ajustements méthodologiques pour de futures recherches pour appréhender davantage la présence des coopérants français dans le système éducatif tchadien. Ils sont aujourd'hui dans le système éducatif tchadien du primaire au supérieur en passant par le moyen et le secondaire.

Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de rappeler tout d'abord les différents objectifs qui ont constitué la toile de fond de ce travail. Il s'agissait pour l'essentiel, de présenter les raisons qui ont présidé aux accords de coopération de 1960, dégager les raisons et l'impact. Il ressort donc que, c'est à la suite de nombreuses difficultés liées au manque des ressources humaines au système éducatif tchadien que la signature des accords de coopération a été envisagée. En effet, les véritables problèmes liés au début de l'indépendance étaient la pénurie des cadres nationaux dont la nouvelle République fait face dans le domaine éducatif. L'assistance française au Tchad, notamment dans le cadre du personnel éducatif, a évolué au fil des années, passant d'une assistance de masse importante à une coopération plus axée sur le développement et la formation. La protection des intérêts français et la formation des ressortissants restent des missions clés de la coopération socioéconomique. L'assistance française en personnel à Fort-Lamy a connu l'évolution et la baisse de l'effectif du coopérant. C'est un partenariat complexe qui a évolué pour s'adapter aux défis du pays. La réussite de cette coopération s'inscrit dans une approche globale et durable, en collaboration avec les autorités tchadiennes. Toutefois, il faut reconnaitre que malgré l'intention de la colonisation française de limiter son enseignement colonial à la diffusion de sa culture, elle a contribué par-là même, à ouvrir les portes à la formation de l'élite tchadienne.

Références bibliographiques

ADOUM Mbaiosso, 1999, *L'éducation au Tchad*, Paris, Karthala.
ALI MAHAMAT Abdul, 1972, « La coopération franco-tchadienne », *Tchad &Culture*, n°58, p 2-10.
BASDEVANT Jacques, 1985, « Indépendance et coopération, introduction », *Revue juridique et politique indépendance et coopération*, préambule au IIè plan d'expansion culturelle au ministère des affaires étrangères, du 19 juillet au 3 septembre.
COT Jean -Paul., 1984, *Le développement est d'abord une affaire de culture*, Paris, Seuil.
DIGOT Maurice, 1964, *Les accords de coopération entre la France et les États Africains d'expression française*, Paris, la documentation française.
FORLACROIX Claude, 1982, *L'enquête sur le coopérant*, Paris, documentation française.
GRAUD Christian, 1980, « L'impact économique à court terme de l'assistance technique française», *Le Monde*, n°48, pp.18-22.
KHAYAR Oumar Defallah, 2008, *Fils de nomades, les mémoires du dromadaire*, Paris, L'Harmattan.
LE CORNEC Jacques, 1963, *Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962*, Paris, Soufflot, tome III.
LIFON Jean., 2001, *Langue et pouvoir. Les débuts de la diplomatie culturelle française*, *Itinéraire de l'histoire du droit et la diplomatie culturelle.* Paris, Presse de la Sorbonne.
MADANA Nomaye, 2001, *Les politiques éducatives au Tchad (1960-2000)*, Paris, L'Harmattan,
MAHAMAT Ahmat yacoub, 2007, *Les relations Franco-Tchadiennes dans les années soixante*, Paris, L'Harmattan.
MÉDARD Jean-François, 1982, « Le changement dans la continuité », Politique africaine, n°5, février, pp.28-34.
MEN, 1966, « L'évolution des effectifs scolaires à Fort-Lamy », Rapport FIDES relative aux établissements scolaires et hospitaliers, documentation française.
VIVIEN Alain, 1982, *Le dispositif de coopération en personnel*, Paris, documentation française.

Adimatcho ALOUA est Maître-Assistant CAMES d'Histoire des relations internationales. Il est membre de Laboratoire des Sciences Historiques, Archéologiques et du Patrimoine (LaSHAP) de l'Université de N'Djaména, Tchad. Il est aussi membre de l'équipe de recherche du Centre africain de Partage du Savoir (CAPS) de l'Université de N'Gaoundéré, Cameroun.

Adimatcho ALOUA
Ecole Normale Supérieure d'Abéché (ENSA), Tchad
Laboratoire des Sciences Historiques, Archéologiques et du Patrimoine (LaSHAP) de l'Université de N'Djaména, Tchad.
Centre africain de Partage du Savoir (CAPS) de l'Université de N'Gaoundéré, Cameroun
adimatchoaloua@yahoo.com

BRAHIM MALLOUM MBODOU est Maître-Assistant (CAMES). Il est Vice-doyen Chargé des enseignements à la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines de ladite université. Il est membre de Groupe de Recherche Espace-Climat-Environnement ; du comité de lecture de l'Annales de l'université Adam Barka d'Abéché et de la Revue Hybride. Il est aussi Président du Comité Technique Spécialisé de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Sarh. Il concentre ses recherche et publications sur les civilisations africaines, la gouvernance locale et son adaptabilité à la modernité.

BRAHIM MALLOUM MBODOU
Université de Sarh
BP 105 Sarh
brahimcapi@iyahoo.fr

MAHAMAT AL-MAHADI AHMAT est Maitre-Assistant d'Histoire. Il est membre du Groupe de Recherche des Enseignants- chercheurs du Sahel (GRECHES). Il est Ex-Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines et actuellement Directeur de la Scolarité et des Examens de l'Université Adam Barka d'Abéché.
Il concentre ses recherches et publications sur l'histoire politique et Relations Internationales

MAHAMAT AL-MAHADI AHMAT
Université Adam Barka d'Abéché / Tchad
almahadiahmat1@gmail.com